

## Une politique préventive renforcée : une priorité partagée par les étudiants

Lors du comité interministériel pour la santé du 26 mars 2018, le Premier Ministre Edouard Philippe et la Ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, ont annoncé conjointement un plan "Priorité Prévention" contenant vingt-cinq mesures phares visant à améliorer l'état de santé de la population française.

Parmi les mesures annoncées, l'ANEPF se réjouit de la généralisation de l'expérimentation vaccinale antigrippale par le pharmacien. Alors que les pouvoirs publics alertent sur la recrudescence de rougeole et que la défiance envers la vaccination reste forte en France, le pharmacien incarne, par cette mission, pleinement ce rôle de prévention. Il constitue également un levier non négligeable vers l'augmentation de la couverture vaccinale.

Projet co-porté depuis ses débuts par les étudiants, l'implication du pharmacien dans l'acte vaccinal doit permettre de sensibiliser et de faciliter la démarche de protection individuelle et collective contre les épidémies grippales.

Les résultats encourageants de l'expérimentation vaccinale contre la grippe en Auvergne Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine, aussi bien en termes d'effectif de patients vaccinés, recensés à 156 000, que d'absence d'incidents, est la preuve de l'apport évident du pharmacien dans la politique de promotion vaccinale.

Toutefois, afin de poursuivre dans cette voie, l'ANEPF demande à ce que les concertations conduisent à :

- Un élargissement de la population cible aux personnes majeures, hors population à risques, souhaitant être vaccinées contre la grippe.
- Une réflexion, dans les territoires le nécessitant, de la possibilité pour les pharmaciens d'effectuer les rappels vaccinaux obligatoires.

Concernant le sevrage tabagique, le gouvernement a annoncé la future admission des traitements nicotiques de substitution (TNS) sur la liste des spécialités remboursables. Sensibilisés aux risques liés au tabac, engagés dans la campagne Moi(s) Sans Tabac et formés dans l'accompagnement au sevrage tabagique, les étudiants en pharmacie saluent cette mesure, qui simplifie le parcours de soins et l'accompagnement des patients.

Cependant, l'ANEPF regrette que le pharmacien soit l'un des seuls professionnels de santé à ne pas pouvoir ouvrir le droit au remboursement des TNS. En effet, le fait que le pharmacien puisse accompagner les patients sur l'arrêt du tabac et proposer la prise en charge des TNS favoriserait grandement l'adhésion des patients au programme de sevrage. Cet accompagnement par le pharmacien serait constitué d'un suivi régulier du patient et d'une communication renforcée avec le médecin.

L'ANEPF rappelle auprès des pouvoirs publics sa volonté forte de contribuer à la transformation du système de santé et de promouvoir la santé publique. Elle participera aux concertations afin de porter la voix des étudiants sur leur exercice de demain.

### Contacts

**Robin IGNASIAK** – Président de l'ANEPF – [president@anepf.org](mailto:president@anepf.org) – 06 85 40 91 31

**Loïc MOISAN** – Vice-président en charge des relations professionnelles –  
[relations-profession@anepf.org](mailto:relations-profession@anepf.org) – 06 59 94 35 33